



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LUTTE CONTRE LES RODÉOS URBAINS : DE NOMBREUSES OPÉRATIONS MENÉES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT**

Arras, le 12 août 2022

La lutte contre les rodéos urbains, à l'origine de comportements routiers dangereux et suscitant donc des risques importants, est une priorité absolue du préfet du Pas-de-Calais.

Pleinement mobilisées au quotidien pour lutter contre ce phénomène, les forces de l'ordre ont mené dans le Pas-de-Calais depuis deux mois **422** opérations qui ont donné lieu à :

- **7** saisies de véhicules
- **6** interpellations
- **2** gardes à vue
- **721** infractions au code de la route

Pour rappel, la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés expose les contrevenants à **une peine d'emprisonnement d'un an, couplée à une amende de 15 000 euros.**

La sanction peut s'alourdir en cas de circonstances aggravantes :

- en cas d'infraction commise en groupe, les auteurs risquent deux ans de prison et une amende de 30 000 euros.
- en cas de consommation d'alcool ou de stupéfiants, la peine d'emprisonnement est de 3 ans, et l'amende de 45 000 euros.

### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)